

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MAI 2018 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

En application de la loi MAPTAM et par arrêté préfectoral en date du 29/12/2017, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, la communauté de communes du Grand Chambord a souhaité s'engager également dans les actions exercées par les syndicats de rivière pour les compétences qui ne relèvent pas de la GEMAPI et elle a réécrit ses statuts en conséquence. Il s'agit de tout ce qui ne relève de la lutte contre les espèces envahissantes par exemple... Le Conseil Municipal a approuvé l'intégration des compétences facultatives des anciens syndicats de rivière vers la communauté de communes du Grand Chambord.

STATUTS DU SYNDICAT DU BEUVRON

La communauté de communes du Grand Chambord a transféré sa compétence GEMAPI au SEBB. Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a délibéré le 21 mars 2018 afin de proposer à ses membres une modification de ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 qui demande de redéfinir la répartition des sièges et la répartition financière entre ses membres. Les nouvelles répartitions ont été approuvées par le conseil municipal et notamment la représentation de la communauté de communes du Grand Chambord par 6 délégués titulaires et 6 suppléants sur 33 membres au total.

RENFORCEMENT ELECTRIQUE POUR LE FUTUR LOTISSEMENT DE LA BOULERIE

La société CHAMBORD DEVELOPPEMENT s'engage à reverser à la commune le coût d'extension du réseau électrique sur 10 m, soit une somme de 2417 € HT. Ces travaux sont nécessaires au raccordement du nouveau lotissement de la Boulerie.

SUREFFECTIFS A LA GARDERIE DE TOUR-EN-SOLOGNE

Le local de la garderie est devenu exigü. Plusieurs solutions ont été envisagées, toutes inadaptées. La création d'un bâtiment neuf n'est pas envisageable en l'état actuel des finances communales, d'autant plus qu'un autre bâtiment scolaire serait prioritaire. Le conseil municipal a donc décidé de transférer la garderie dans la salle de motricité puisque celle-ci est inoccupée aux heures des activités périscolaires. Cela a nécessité l'acquisition de mobilier pliable par le SIVOS et la création de quelques aménagements par la commune. Des manipulations seront nécessaires au début et en fin de garderie afin de permettre la cohabitation.

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

A compter du 1^{er} janvier 2019, la bibliothèque sera informatisée grâce au logiciel de gestion WaterBear. Celui-ci sera gracieusement mis à disposition par la Bibliothèque Départementale de Prêt et permettra le catalogage des livres, la gestion informatisée des prêts/retours/réservations et la production de statistiques. La commune va participer par l'acquisition des scannettes et du petit matériel nécessaires à la lecture des codes-barres, soit environ 200 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Des virements de crédits vont être effectués entre comptes, sans modifier l'équilibre financier des sections budgétaires, afin d'inscrire la participation au syndicat du Beuvron hors GEMAPI ainsi que le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales) nouvellement notifiés. Une somme prélevée sur la réserve en dépenses imprévues art. 022 pour approvisionner l'article 65541 pour 1 300 € et l'article 739223 pour 3 800 €.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT JARDEL

Le conseil municipal a donné son accord de principe pour la reprise de la voirie du lotissement Jardel chemin de Romorantin, créé en 1968. Un accord entre les copropriétaires du lotissement doit cependant être trouvé au préalable à toute action. Dans un souci d'économie, les formalités prendront la forme d'un acte administratif.

RESTAURATION D'UN TABLEAU MEMORIEL DE L'EGLISE

Un tableau mémoriel des poilus de la commune, accroché à un pilier dans l'église, est en mauvais état. Afin de ne pas le laisser tomber dans l'oubli et à l'occasion du prochain centenaire de la fin de la première guerre mondiale, celui-ci sera restauré : acquisition d'un cadre et reprise de la graphie à la plume et encre de chine des 26 noms. Le coût est évalué à 500 €.

Le Maire, Robert HUTTEAU